

**DEMANDE DE VISA COURT SEJOUR
DE CONJOINT DE RESSORTISSANT FRANCAIS**

**LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER
EN 2 JEUX SEPARES ET TRIES DANS L'ORDRE SUIVANT :**

1 formulaire de demande de visa court séjour **dûment renseigné et signé**

2 photographies d'identité récentes en couleurs sur fond blanc (35mm x 45mm). La photo doit être nette, de bonne qualité sans pliures ni traces. Les couvre-chefs ne sont pas acceptés

Passeport émis il y a **moins de 10 ans** et d'une validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle son titulaire a prévu de quitter le territoire des Etats Schengen + photocopies des 5 premières pages du passeport ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons

Preuve du mariage (ORIGINAUX + PHOTOCOPIES) :

- si le mariage a été célébré en France : copie intégrale récente de l'acte de mariage de moins de 3 mois

- si le mariage a été célébré à l'étranger : copie intégrale de l'acte de mariage transcrit dans les registres de l'état civil consulaire français de moins de 3 mois

Preuve de la nationalité française du conjoint (ORIGINAUX + PHOTOCOPIES) :

- si le conjoint (français) réside en Chine : copie de la carte consulaire

- si le conjoint (français) ne réside pas en Chine :

- copie de sa carte nationale d'identité
- ou du certificat de nationalité française
- ou acte de naissance portant mention de la nationalité française
- ou, le cas échéant, ampliation du décret de naturalisation
- ou, le cas échéant, ampliation du décret de réintégration dans la nationalité française

Afin de déterminer la catégorie de visa qui sera délivré, il est important de préciser lors du dépôt du dossier de demande de visa si le demandeur a l'intention de s'établir **définitivement en France (visa de long séjour)** ou **s'il souhaite seulement s'y rendre occasionnellement (visa de court séjour)**

L'Ambassade de France se réserve le droit de demander des informations ou des documents complémentaires.